



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR :

- **Indemnité Percepteur**
- **Remplacement Agence postale**
- **Charges Transférées**
- **Délibérations diverses**
- **Proposition terrain achat communal et régularisations diverses**
- **Recours de l'association MEP auprès de Mr le Préfet**
- **Questions et informations diverses**

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCAION :
15/01/2018

DATE DE

L'AFFICHAGE :
22/01/2018

Séance du conseil municipal **du Jeudi 18 Janvier 2018 à 18h00**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine , GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : GARCIA Fabien (Procuration CATHARY Jean-Claude), MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h00, et propose d'intervir l'ordre du jour n°2 énoncé sur la convocation du 15 Janvier 2018 avec l'ordre du jour n°6. M. le Maire propose de nommer Mme Sabine FAUSTINO comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 Octobre 2017. **Aucune observation n'étant soulevée il à été approuvé à l'unanimité.**

Indemnité du Percepteur :

M. le Maire passe au vote la délibération qui octroie une indemnité pour 2017 au comptable du Trésor Public pour la somme de 435.62 €. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Recours de l'association MEP auprès de Mr le Préfet :

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande effectuée par l'association Montbrun-Environnement-Patrimoine qui a saisi le préfet pour l'annulation de la délibération n°2017-42 qui valide la modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme approuvé par la séance du conseil municipal du 09 Aout 2017. Procède à la lecture du recours qui précise que le dossier présente des illégalités. M. le Maire donne lecture d'un courrier des services de l'état qui indique que la procédure de modification simplifiée du PLU présente des erreurs et est entachée d'illégalité. M. le Maire indique que dans la mesure ou une majorité de conseillers municipaux sont adhérent à la cave coopérative (tout comme les caves coopératives du Lézignanais) propose d'annuler la délibération qui valide l'approbation de la modification simplifiée du PLU. L'annulation de cette délibération est approuvée à l'unanimité. M. le Maire indique au conseil qu'il serait peut être souhaitable si cela est possible d'organiser une élection municipale partielle afin de compléter le conseil municipal. **Affaire à suivre...**

Autre courrier adressé par M. le Préfet de l'Aude, suite à la séance du conseil municipal du 30 Octobre 2017 sur dénonciation, concernant des propos quelques peu respectueux prononcés et portés par certains conseillers. M. le maire Rappelle que la charte de déontologie de l' élu local mentionnée à l'article L1111-1-1 modifié par l'article 2 de la loi n° 2015-366 du 1 Mars 2015 doit être respectée. **M. le Maire rajoute qu'il ne cautionne pas cette attitude et souhaite que cet incident ne se reproduise pas.**

Une autre demande de la MEP (Montbrun-Environnement-Patrimoine) à été faite par courrier pour obtenir une salle de réunion ponctuelle. M. le Maire profite de la présence des hautes autorités de l'association dans la salle pour annoncer qu'il n'est pas contre le prêt d'une salle et qu'il leur met à disposition le petit foyer en dehors des plages d'utilisations par les autres associations et des impératifs de la Mairie.

Pour finir avec les demande de la MEP (Montbrun-Environnement-Patrimoine), il est également rappelé par cette association qu'il est nécessaire de porter une attention particulière sur l'affichage des comptes rendus de séance et des délais qui ne sont pas toujours respectés.

Remplacement Agence postale :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que le remplacement de l'agence postale est effectué par Madame SOUGNE Amanda pour la période transitoire du départ à la retraite de Madame BIGOU Martine actuellement en rattrapage de ses congés. Le départ définitif si il est confirmé par la Carsat sera au 1er Mars 2018. A la demande de madame COMPAIN Eliane, le conseil Municipal souhaite qu'il soit lancé un appel a candidature pour le poste de l'agence postale avant le départ définitif de Madame BIGOU. **A Suivre...**

Contrat de Monsieur MORA Tony :

M. le Maire fait part du renouvellement du Contrat de M.MORA Tony en remplacement d'un agent titulaire en congés longue maladie et qui aurait du faire valoir ces droits à la retraite pour invalidité avec effet au 1erAout 2017. Les services de la CNRAL ayant 6 mois de délais sur les traitement des dossiers, nous ne devrions pas avoir de confirmation avant la fin du mois de Février 2018. M. le Maire informe et propose que le contrat de M. MORA qui s'est terminé au 31 Décembre et reconduit pour un mois soit jusqu'au 31 Janvier soit ensuite engagé en CDI puisque quoi qu'il en soit M. GABRILLARGUES ne reprendra pas son poste. ***Le conseil municipal ne souhaite pas statuer sur ce sujet dans l'immédiat. Décision Ajournée.***

Mise en Place du RIFSEEP au 1er Janvier 2018 :

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014. L'intégration des corps et emplois dans le nouveau dispositif se fait selon un mécanisme d'adhésion qui a débuté en 2014, et qui s'achèvera en 2019. Les échéances d'adhésion sont définies par l'arrêté du 27 décembre 2016. Le comité technique du centre de gestion en sa séance du 22 Décembre 2017 à validé le principe de mise en place pour la Commune de Montbrun. M. le Maire propose à l'assemblée de valider cette indemnité avec effet au 1er janvier 2018. ***Le conseil municipal approuvé à l'unanimité.***

Réévaluation du salaire FAUSTINO Philippe :

Comme cela avait été convenu lors de l'entretien d'embauche de M.FAUSTINO Philippe, il sera appliqué sur son salaire à partir du 1er janvier 2018 et au même titre que les autres agents titulaires en place, l'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) ainsi que la NBI (*Nouvelle Bonification Indiciaire*) qui sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, elle se traduit par l'attribution de points d'indices majorés. ***Le conseil municipal approuvé à l'unanimité.***

Charges Transférées :

Adoption du rapport établi par la commission d'Evaluation des charges transférées pour l'exercice 2017. ***Le conseil municipal approuve à l'unanimité.***

Délibérations diverses :

Mesures conservatoires dans l'attente du vote du budget 2018.

M. le maire rappelle qu'afin de pouvoir honorer les factures d'investissements 2017, il est nécessaire de prendre une délibération par laquelle des mesures de paiements seront signifiées dans l'attente des écritures définitives sur le vote du budget 2018. **La délibération est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité.**

Désignation d'un Délégué au Syndicat GEMAPI :

A compter du 1er Janvier 2018, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué suppléant au sein des établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'eau (EPAGE). Par délibération du 20 Décembre 2017, le Conseil Communautaire a adopté le principe d'élection des délégués suppléants au sein des divers syndicats, parmi les conseillers municipaux. M. le Maire propose donc de bien vouloir nommer au sein du Conseil Municipal un délégué suppléant pour le syndicat EPAGE Orbiou-Jourre : Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, procède à la désignation. Madame COMPAIN Eliane se propose au poste de délégué. Elue à l'unanimité.

Approbation servitude de réseaux :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique et de distribution publique, les travaux d'alimentation des parcelles en constructions situées sur le lieu dit la Bisto, doivent emprunter une partie du chemin piétonnier comme présenté sur le plan. A cet effet il est nécessaire de passer une convention de passage de réseaux avec la société ENEDIS. **Le conseil municipal approuvé à l'unanimité.**

Proposition achat terrain communal et régularisations diverses :

Suite à l'intention de vente par monsieur BIARD des biens cadastrés sous le n°A 1162 et A 162 située ruelle des remparts, le nouveau propriétaire souhaiterait acquérir le devant de porte appartenant à la commune pour faire une seule parcelle. Par la même occasion il a été présenté à Madame BEZES Marina l'acquisition de la partie restante suivant le plan établi par le cabinet Chessary géomètre expert à Lézignan-Corbières et présenté à l'assemblée.

Concernant Monsieur BIARD Jean-Pierre, la superficie contractée représenterait approximativement 47 m2. Il faudra prévoir le déplacement du lampadaire public qui pourrait être effectué par le service technique et également le déplacement de son compteur d'eau en limite de propriété qui pourrait être à sa charge.

Concernant Madame BEZES Marina la superficie contractée représente approximativement 12 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la vente de ces deux parties. Propose de fixer le prix de vente à 10€ le m2, plus les frais de notaire à la charge des acquéreurs. Plus pour Monsieur BIARD la prise en charge du coffret de l'eau suivant le devis proposé par le service technique. Le déplacement du lampadaire et les frais du géomètre seront pris en charge par la Commune.

Régularisation foncières :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que certaines voies comportent encore des anomalies ou des incohérences foncières depuis de nombreuses années :

1) Impasse de l'Horloge « Cour de Mr Sabatier »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser la partie concernée par l'emplacement de la cour, actuellement domaine public de la commune, en parcelle privée et de la rétrocéder pour l'Euro symbolique plus les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.

2) Rue de l'église " Cour Mr Ballarin " :

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser la partie concernée par l'emplacement de la cour, actuellement domaine public de la commune, en parcelle privée et de la rétrocéder pour l'Euro symbolique plus les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur. Il sera fait un courrier en ce sens aux intéressés. **Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.**

Admission en non-valeur :

Pour faire suite à la demande de M. SUBIAS percepteur à Lézignan-Corbières une annulation de certains recouvrements est à prévoir sur l'année 2017. D'après ces dires il n'est pas possible de recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci après dont la lecture est faite par M. le Maire . Le montant total de l'annulation à prendre en compte s'élève à 1153.66 €. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Questions et informations diverses :

- **Cave de Poitevin** : Les travaux de toiture sont terminés. Sur le budget 2018 il sera procédé à l'aménagement intérieur et extérieur afin que l'atelier municipal soit définitivement aménagé.
- **Mur du Nouveau cimetière** : Les travaux effectués par l'entreprise FORTUNE de Montbrun sont à présent terminés. Le remblai de terre à également été effectué et le géomètre à procédé au piquetage des concessions. Le crépis sera réalisé prochainement.
- **Aire de lavage sécurisée** : Le projet suit son cours. des détails restent à finaliser et les travaux pourront être lancés.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,
Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h00.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration CATHARY Jean-Claude
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	ABSENT -----
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014